



Place de l'Hôtel de Ville
70700 GY
Téléphone : 03 84 32 85 28
Fax : 03 84 32 85 40
Email : mairie.gy@wanadoo.fr

N°60

Arrêté de restrictions provisoires de circulation*Rue de Versailles***Le Maire de la Commune de Gy,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire)

Considérant les projets d'aménagements de voirie permanents envisagés rue de Versailles par la Commune de GY,

Considérant l'intérêt de mettre en place des restrictions provisoires de circulation afin d'évaluer l'impact de ces futurs aménagements,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 7 octobre 2020 au 30 novembre 2020, la circulation rue de Versailles subira les restrictions de circulation suivantes :

- Mise en place de chicanes provisoires avec sens prioritaire de circulation ;
- Vitesse limitée à 30 km /h.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la Commune de GY.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 7: Madame le Maire de la commune de GY ; Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de GY ; sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GY, le 5 octobre 2020.

Le Maire, Christelle CLEMENT

